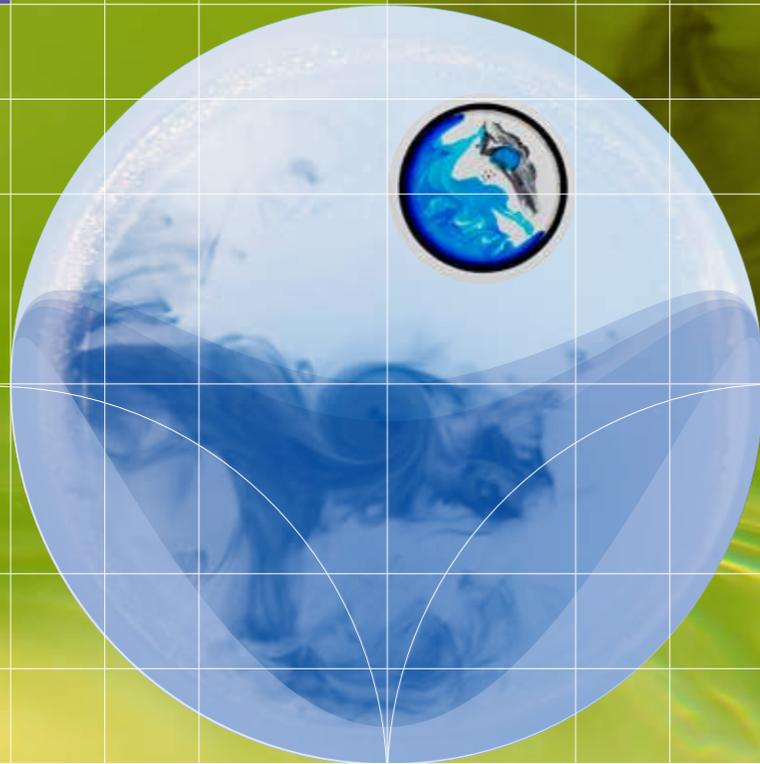



AquaWal

Ce rapport annuel est illustré par des prises de vue réalisées dans les laboratoires du Pr. Nicolas VANDEWALLE, ULiège.



*La capture de gouttelettes d'eau par des végétaux dans les régions arides du globe inspirent aux scientifiques de nouveaux moyens très ingénieux **de récupérer, filtrer, transporter et stocker de l'eau.***

À l'échelle d'une goutte, les forces de pesanteur sont supplantées par les effets capillaires qui induisent des phénomènes particuliers.

Une intense activité de recherche se focalise actuellement sur les propriétés physiques des fluides aux interfaces en présence ou non de particules.

Pr. Nicolas VANDEWALLE, ULiège

Département de physique / Physique statistique

Complex and Entangled Systems from Atoms to Materials

L'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL du 9 juin 2017 a entériné le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

J'assume depuis lors la présidence d'AQUAWAL pour 2 ans, succédant ainsi à Monsieur Bernard ANTOINE, Président sortant, dont je tiens à souligner l'implication considérable durant le mandat qui lui fut confié.

Sous l'impulsion du Comité de Direction nouvellement installé, **une redynamisation de la fédération**, déjà pressentie précédemment, s'est progressivement mise en place en 2017 et sortira pleinement ses effets en 2018.

Les cinq missions confiées à AQUAWAL, dans le respect du principe de subsidiarité par rapport à ses associés, concernent :

- la réalisation d'études et d'analyses (internes/externes) et l'organisation de présentations liées au secteur,
- la constitution d'une plateforme d'échanges et de concertation (via la réorganisation du nombre et du fonctionnement des commissions et groupes de travail internes),
- la représentation du secteur auprès d'instances régionales telles que le SPW, le Pôle Environnement du CESW, et européennes (EurEau, APE),
- la communication et la sensibilisation du grand public, du public scolaire, des milieux professionnels spécialisés et des mandataires communaux (via notamment les Assises de l'eau en Wallonie),
- la mission d'appui ponctuel aux membres.

Cette vision et les défis qu'elle implique permettront à l'équipe permanente d'AQUAWAL de répondre aux attentes de ses associés et de faire face aux enjeux auxquels le secteur sera confronté.

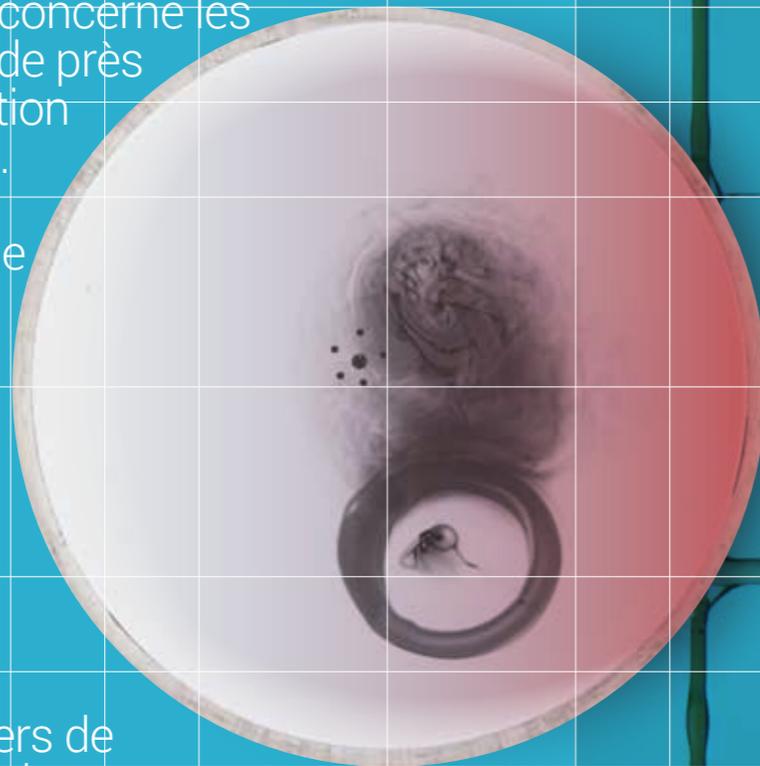
En effet, grâce à une Fédération forte de son expérience de plus de 30 années, le secteur sera prêt à aborder les défis majeurs qui l'attendront dans le futur.

Eric SMIT, Président

La S.A. AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie, **organe de référence des acteurs de l'eau en Wallonie** pour tout ce qui concerne les sujets touchant de près ou de loin la gestion du cycle de l'eau.

Elle constitue une **plateforme d'échanges et de concertation pour ses sociétés membres** qui se réunissent en son sein et analysent des dossiers au travers de commissions et de groupes de travail.

C'est également l'**interlocuteur de liaison** entre le secteur de l'eau et les autorités régionales, fédérales et européennes.



ORGANES DE GESTION

(liste arrêtée au 01/01/2018)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président M. E. SMIT (SWDE)

1^{re} Vice-Présidente Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Président M. A. GILLIS (in BW)

Membres

M. B. ANTOINE (mandat SWDE)

M. B. BENRUBI (IDEA)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. A. DE LOMBAERT (VIVAQUA)

M. F. GABRIËL (SPGE / mandat SWDE)

M. M. GOFFIN (CILE)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. P. LEURIS (in BW)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

COMITÉ DE DIRECTION

Président M. E. SMIT (SWDE)

1^{re} Vice-Présidente Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Président M. A. GILLIS (in BW)

Membres

M. G. DELBAR (IPALLE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. A. PALMANS (CILE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

■ Parts E : Bassin hydrographique Escaut

■ Parts M : Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

■ Parts F : Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages

■ Parts 1 : Producteurs-distributeurs d'eau

■ Parts 2 : Organismes d'assainissement agréés

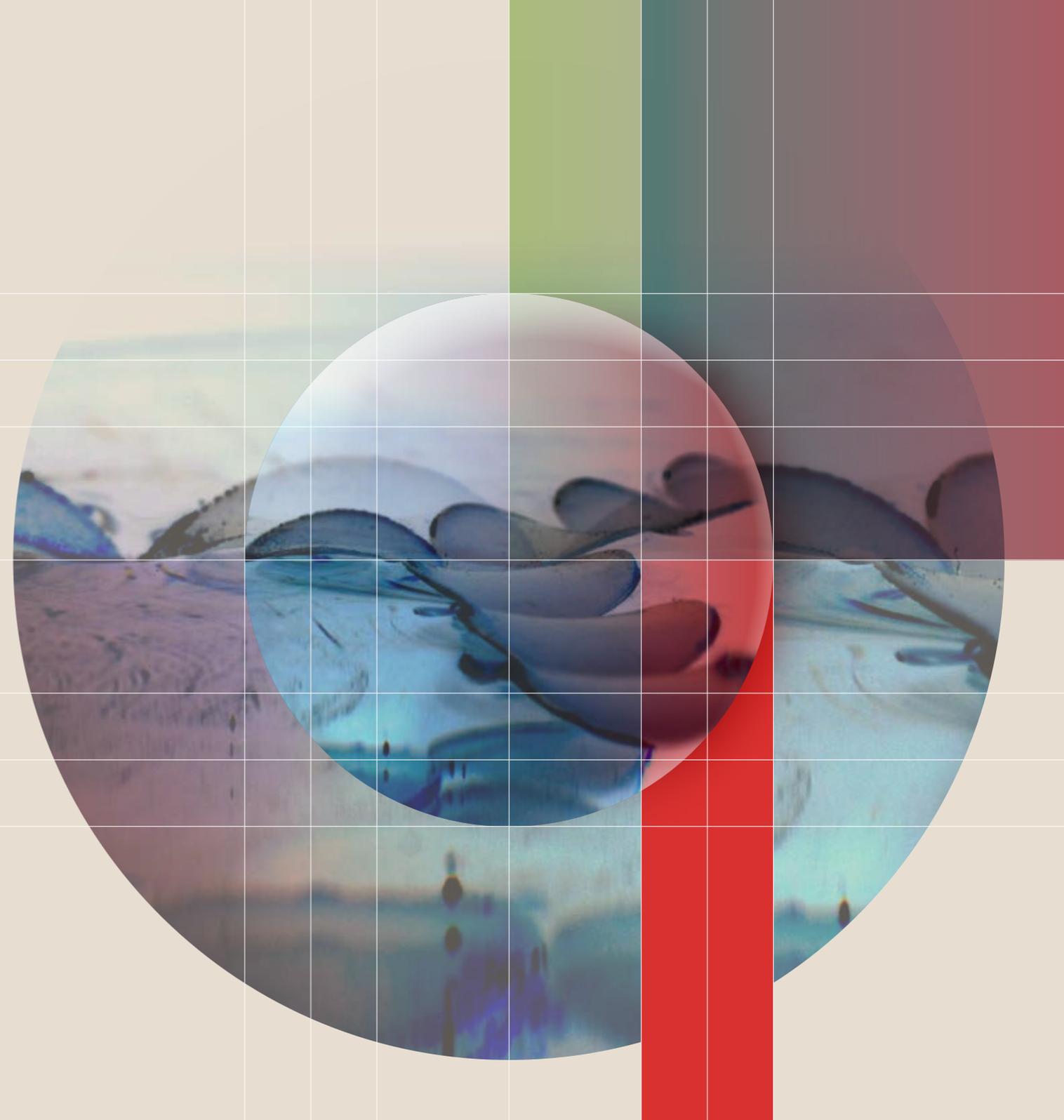
A noter qu'au 01/01/2018, l'IBW et l'IECBW fusionnent et deviennent l'intercommunale «in BW».

COMPOSITION DU CAPITAL au 09/06/2017

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2017 a concrétisé l'augmentation de capital d'AQUAWAL et les modifications statutaires qui en découlent par la création de 10 nouvelles parts (5 pour la SWDE et 5 pour la CILE) portant le capital à 6.248.981,27€, représenté ainsi par 6.237 actions.

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL	%
	E1	E2	M1	M2			
AIEC			1			1	0,02%
AIEM			1			1	0,02%
CIESAC			1			1	0,02%
CILE			1.276			1.276	20,46%
IDEA	7	344				351	5,63%
IDEN			1			1	0,02%
IECBW	5					5	0,08%
INASEP			1	383		384	6,16%
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1	0,02%
Régie des Eaux de Chimay	1					1	0,02%
SWDE	1.043		1.312			2.355	37,76%
AIDE				745		745	11,94%
AIVE				307		307	4,92%
IBW		224				224	3,59%
IGRETEC				327		327	5,24%
IPALLE		245				245	3,93%
VIVAQUA	1		1			2	0,03%
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1	0,02%
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1	0,02%
Service des Eaux de La Calamine			1			1	0,02%
Service des Eaux de Libramont-Chevigny*			1			1	0,02%
Service des Eaux de Limbourg			1			1	0,02%
Service des Eaux de Rochefort			1			1	0,02%
Service des Eaux de Tellin*			1			1	0,02%
Service des Eaux de Theux			1			1	0,02%
Service des Eaux de Waimes			1			1	0,02%
SPGE					1	1	0,02%
TOTAUX	1.057	813	2.604	1.762	1	6.237	100,00%
	1.870		4.366		1		

* Nouveaux associés au 01/01/2017



LES PRINCIPAUX DOSSIERS GÉRÉS PAR AQUAWAL DURANT L'ANNÉE 2017

LE PASSEPORT-EAU DES HABITATIONS

Le Gouvernement wallon a souhaité mettre en place le principe du passeport-eau des habitations. L'objectif étant de pouvoir **informer les candidats propriétaires de l'état des installations intérieures d'eau et d'assainissement lors des transactions immobilières.**

La mission relative à l'établissement des procédures a été confiée à AQUAWAL par le SPW. Ce travail aboutit en 2018 à la mise en place de différents livrables dont l'objectif est de standardiser la méthode et les procédures décisionnelles des futurs certificateurs afin de vérifier la bonne application de la législation actuelle. On sait, d'après des tests sur le terrain que près de 90% des logements wallons ne sont pas conformes vis-à-vis de la législation existante, ce qui engendre des risques en matière de santé publique et une dégradation de l'environnement.

La volonté est de confier ces audits à des certificateurs choisis par le propriétaire, le coût de la certification étant supporté par le vendeur du bien.

AQUAWAL espère que les textes légaux permettant d'entériner ce principe, avec une mise en œuvre progressive en priorisant les nouvelles constructions, seront mis en application le plus rapidement possible.

Cependant, consciente du déficit d'informations des propriétaires et des différents métiers de la construction quant à la législation wallonne en la matière, AQUAWAL mettra en place dès 2018 des supports d'informations sur la conception correcte des installations intérieures d'eau et d'assainissement.

LA GESTION DES IMPAYÉS ET LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE : UN SUJET QUI PREND DE L'IMPORTANCE

Les **factures impayées** sont désormais un sujet récurrent pour le secteur de l'eau. La part de consommateurs en défaut de paiement selon la définition du Code de l'eau est pourtant stable depuis 2012 et représente 9% des usagers wallons. Cependant, le taux de créances irrécouvrables s'élève à 2,4% et représente approximativement 15 millions d'euros annuellement.

Deux mesures ont été prises pour améliorer l'accès à l'eau pour tous et par là diminuer les deux indicateurs susmentionnés :

- L'augmentation de la contribution au Fonds social de l'eau et une révision des modalités y afférentes ;
- L'encadrement juridique de la pose des limiteurs de débit d'eau.

En ce qui concerne le **Fonds social**, des avancées notables ont eu lieu, à savoir le quadruplement en volume des moyens financiers disponibles pour le Fonds d'Améliorations Techniques. Ce Fonds a pour but de prévenir les consommations trop importantes d'eau, élément engendrant les difficultés de paiement. Le fait d'intervenir

sur les consommations des personnes en difficulté de paiement doit permettre à plus long terme de résoudre structurellement les problèmes et aider plus de familles. Cet aspect devra certainement être renforcé à l'avenir.

Concernant l'encadrement de la **pose de limiteurs de débit**, la nouvelle procédure, entrée en vigueur en 2016, et imposant de prévenir le CPAS de la commune concernée, a fait réagir le secteur associatif qui considère cet encadrement comme une légitimation de cette pratique. AQUAWAL a donc été chargée de réaliser une étude pour examiner le profil des clients chez qui un dispositif limiteur a été placé. Cette étude devra aboutir en 2018 à certaines recommandations afin de conserver les avantages en tant que moyen de pression auprès des mauvais payeurs, tout en essayant d'en éviter le placement auprès de personnes en réelles difficultés financières.

POWALCO

AQUAWAL fait partie des membres fondateurs de l'Asbl POWALCO, plateforme wallonne de coordination des chantiers, et dispose d'un mandat au sein du Conseil d'Administration, de même qu'elle assume la fonction de trésorier.

Cette asbl a pour but la gestion de la **plateforme d'échanges d'informations au sens du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.**

La structure a en charge le développement et le maintien d'un portail informatique sécurisé wallon, permettant au mieux la collecte, la validation, la structuration et la circulation des informations nécessaires à l'exécution dudit Décret.

En vue de préparer ses associés à l'utilisation de cet outil (pleinement opérationnel le 1^{er} avril 2018), AQUAWAL a organisé différentes séances d'informations, de même qu'elle a tenu régulièrement ses membres informés des évolutions du dossier tant du point de vue administratif, législatif que technique.

AQUAWAL continuera à suivre ce dossier prioritaire avec la plus grande attention, via notamment ses représentants au sein de l'asbl et des différents groupes de travail mis en place.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME (GPAA)

Une vaste réforme de l'assainissement autonome a été effectuée en Wallonie sous la houlette de la SPGE, en collaboration avec les sept organismes d'assainissement agréés. Le Comité d'experts pour l'assainissement autonome, où AQUAWAL dispose de deux mandats, a contribué à celle-ci en apportant son expertise et son expérience.

De nombreuses réunions de différents groupes de travail ont eu lieu durant le courant de l'année 2017 et ont permis la mise en œuvre effective de la GPAA le 1^{er} janvier 2018, faisant de la gestion de l'assainissement autonome un véritable service public.

L'objectif premier de la GPAA est d'assurer le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle qui fait actuellement souvent défaut, notamment par un manque d'entretien, de contrôle et une méconnaissance du particulier par rapport à son installation.

Le système de la GPAA octroie aux citoyens des primes à l'installation, fournit une aide pour le remboursement des entretiens et assure la prise en charge de la vidange.

Les modifications réglementaires liées à la mise en place de la GPAA ont des impacts sur l'ensemble des intervenants de la chaîne de l'assainissement autonome comme le fabricant, l'installateur, les prestataires de services (entretien/vidange), les communes et les organismes d'assainissement agréés.

En définitive, **cette réforme a permis à l'assainissement autonome d'obtenir un cadre et un statut, au même titre que l'assainissement collectif.**

SALON DES MANDATAIRES REGROUPEMENT DES OPÉRATEURS SUR LE STAND VILLAGE DE L'EAU

AQUAWAL a coordonné la présence des sociétés CILE, IECBW, INASEP, SPGE, SWDE et de l'Asbl ÉWE sur un **stand commun au Salon des Mandataires, évènement incontournable du secteur public en Wallonie.**

Cette manifestation annuelle d'envergure, s'est déroulée les 16 et 17 février 2017 au WEX à Marche-en-Famenne et a rassemblé près de 14.000 personnes.

Le Ministre-Président de la Wallonie et les Ministres wallons de l'Environnement et des Pouvoirs locaux ont visité le Village de l'eau où les opérateurs n'ont pas manqué pas de leur offrir un verre d'eau du robinet, avant de leur présenter le secteur wallon de l'eau et son savoir-faire, en mettant en exergue les nombreuses activités et métiers qui en découlent.

Un tel évènement, où les entreprises publiques se doivent d'être représentées, génère des échanges riches et permet une visibilité accrue du secteur de l'eau vers le monde politique et associatif.

COLLOQUE "LES ASSISES DE L'EAU EN WALLONIE"

Les Assises de l'eau en Wallonie, organisées pour la **9^e année consécutive**, ont eu lieu le 4 octobre au Domaine de Mehaignoul à Meux et battu leur record d'affluence avec plus de **450 participants.**

Deux ateliers étaient organisés et portaient sur la **Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA)** et sur les **substances émergentes dans le cycle de l'eau.**

La GPAA a été présentée sous différents aspects, à savoir, son historique, l'objet de la réforme, la présentation de la plateforme informatique et les futures obligations pour les communes. Monsieur Carlo DIANTONIO, Ministre de l'Environnement, était présent pour signer la "Charte de l'installation des systèmes d'épuration individuelle en Région wallonne".

La séance consacrée aux substances émergentes dans le cycle de l'eau se déroulait simultanément et était organisée en collaboration avec le Service Public de Wallonie. Les résultats des projets IMHOTEP sur les résidus de médicaments dans les eaux patrimoniales et potabilisables, ainsi que BIODIEN et SEMTEP, axés sur les perturbateurs endocriniens ont été dévoilés.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR L'EAU DU ROBINET

AQUAWAL a entrepris une nouvelle opération de communication sur l'eau du robinet.

La société Produweb TV a été mandatée pour réaliser **4 capsules vidéo** qui portent sur les thèmes suivants : les bienfaits de l'eau à tout âge, l'importance d'en consommer pendant le sport, l'hygiène et son accessibilité 24h/24.

Elles s'adressent au grand public, à la jeune génération et, de manière générale, à toute personne susceptible de consommer de l'eau du robinet, c'est-à-dire l'ensemble des wallons.

L'objectif de ce projet est d'informer les usagers sur la qualité de l'eau, ses avantages et les moyens mis en place pour garantir son approvisionnement; d'une part, afin de fournir une information objective aux consommateurs, et d'autre part, pour infirmer les idées reçues existantes.

Tout en gardant un fond informatif et didactique, ces vidéos se veulent dynamiques, humoristiques et en adéquation avec les tendances web actuelles.

La finalisation des vidéos, dont l'acteur principal est Monsieur Olivier FRAIPONT (RTBF) est prévue en 2018.

CONFÉRENCES EN COMMUNICATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION "COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES"

Une séance d'information sur la thématique des **médias sociaux** (stratégie digitale, médias et réseaux sociaux) intitulée "Représenter au mieux mon institution sur les réseaux sociaux, les clés d'une bonne gestion, les outils à disposition et les bonnes pratiques en la matière" s'est tenue le 20 mars. Animée par Monsieur Fred COLANTONIO, conférencier professionnel, conseiller d'entreprise et auteur, celle-ci présentait un aperçu des réseaux sociaux existants, en insistant sur leurs avantages et inconvénients, leur influence numérique et leur ubiquité.

Une journée d'échanges consacrée à la **gestion de crise** s'est déroulée le 27 avril. Madame Catherine DELCOURT, Commissaire d'arrondissement de la Province de Liège en charge de la gestion de crise, a débuté la journée avec un exposé intitulé "Une communication de crise réussie". Madame Nathalie DECONINCK, Responsable Qualité et Environnement à l'IECBW et Monsieur Bernard MICHAUX, Directeur d'Exploitation à la CILE, ont ensuite présenté une partie des plans de communication de crise développés par leurs services respectifs, ainsi qu'un cas pratique ayant nécessité une gestion de crise. Enfin, Monsieur Ronald DECROIX, a exposé une application développée par la société Notify Me pour l'AIVE qui consiste en un système d'alerte par sms.

Le 9 novembre, une formation sur les **techniques audio-visuelles adaptées pour les médias sociaux** était proposée aux membres. L'apprentissage se structurait en 4 axes : les aspects théoriques liés à la réalisation d'une vidéo avec son smartphone (règles de cadrage, échelles de plan, préparation du tournage, le montage, etc.), la mise en ligne sur le web et les médias, les outils à disposition (site internet – blogs – plateforme web-vidéos) et les outils permettant d'évaluer les campagnes (analytics, campagnes payantes, régie publicitaire facebook, etc.).

L'EUROPE

Depuis plus de vingt ans, la politique de l'eau est essentiellement issue des Directives et réglementations européennes.

AQUAWAL s'est progressivement impliquée, **à travers deux associations, EurEau et Aqua Publica Europea**, dans la politique européenne de l'eau.

Si 2017 a été relativement calme au niveau européen, ce n'est que pour mieux rebondir en 2018 avec la très attendue **révision de la Directive sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine** dont la proposition a été publiée le 1^{er} février 2018. Le parcours législatif prendra encore un peu de temps, mais la commission souhaite aboutir sur ce dossier avant les élections européennes de 2019.

L'évaluation de la Directive sur les eaux urbaines résiduaires a également débuté. Celle-ci, menée par un consultant, devrait aboutir en 2019 avec des conclusions pouvant éventuellement amener à modifier la Directive.

Il en est de même pour la Directive-cadre sur l'eau et la Directive « inondations » dont les consultations seront tenues en 2018 tant au niveau des stakeholders que du grand public.

La commission européenne travaille aussi activement sur les **résidus de médicaments dans l'eau** et il faut s'attendre à une initiative dans les prochains mois ou dans les années futures.

ET DEMAIN ? QUELS ENJEUX POUR LE SECTEUR ?

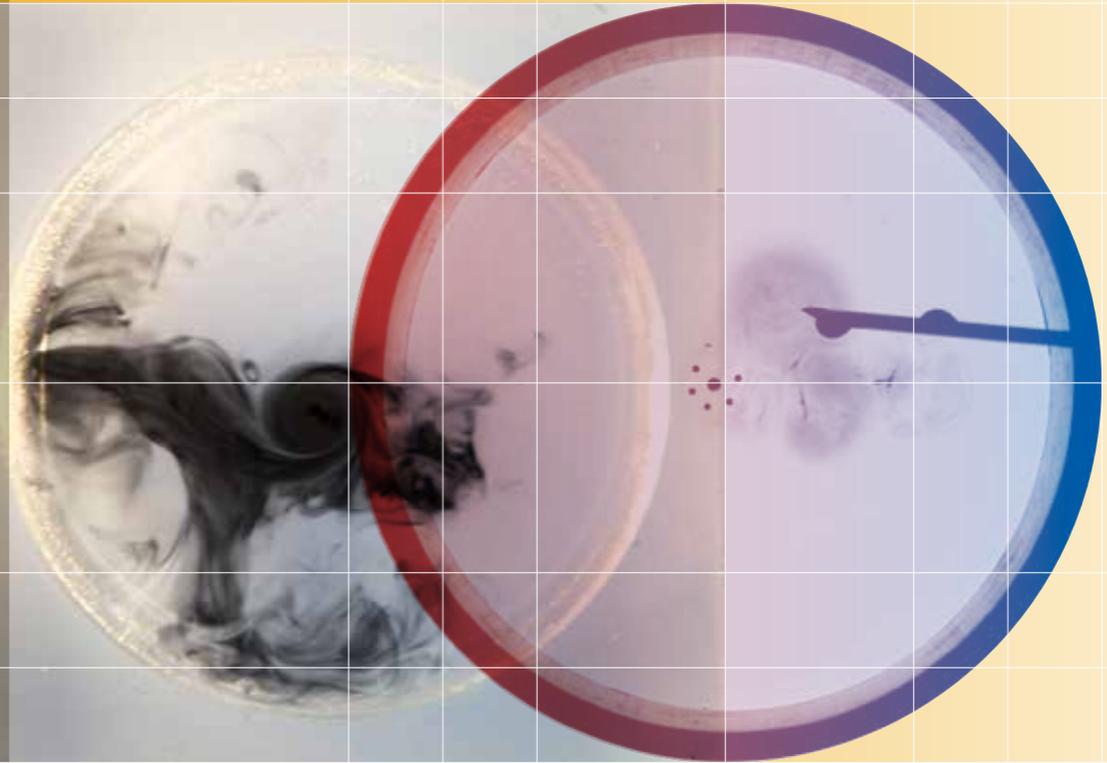
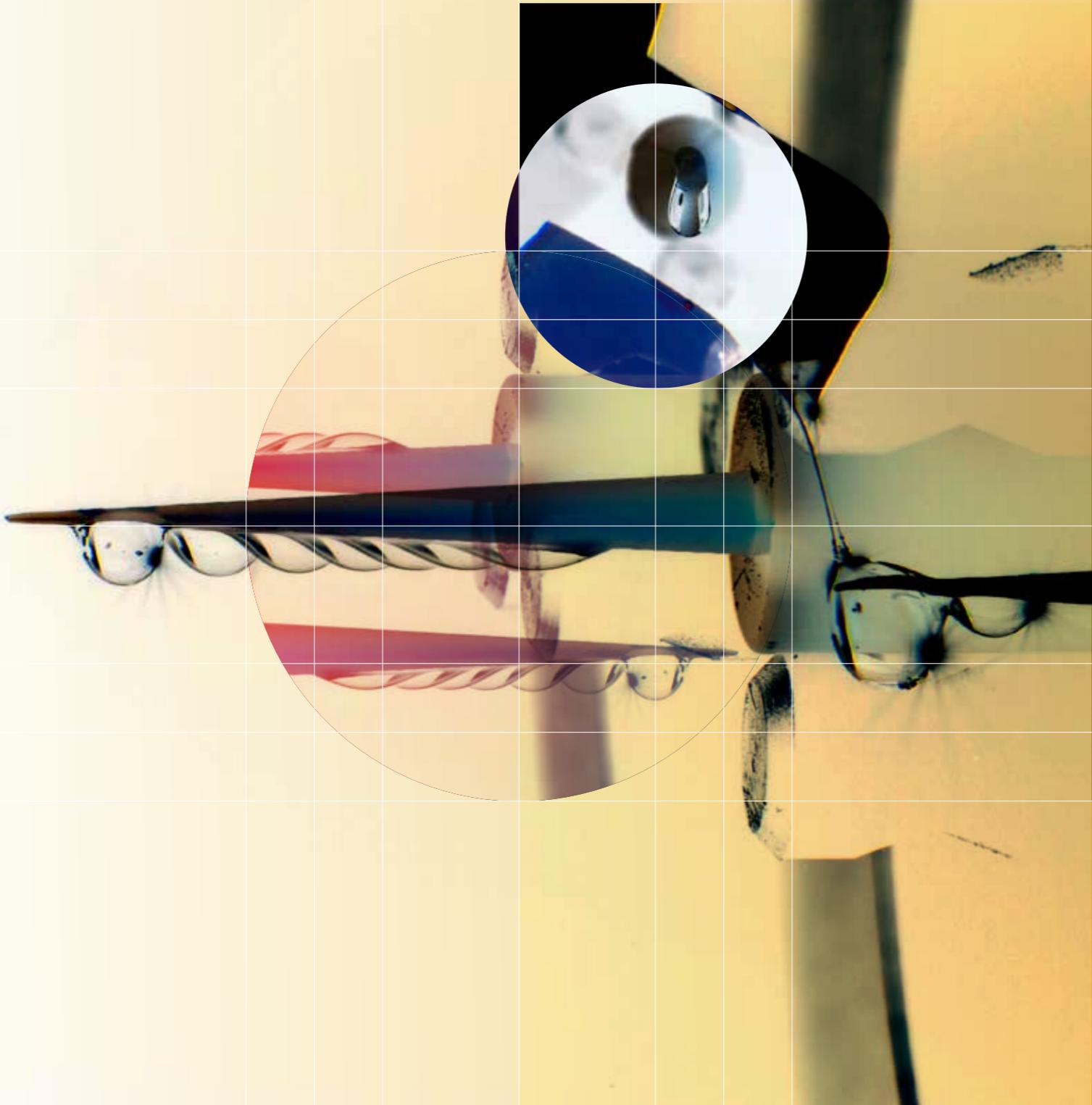
Il est probable que dans les prochaines années, le **renforcement des normes en matière de qualité de l'eau** s'intensifie tant au niveau de l'eau potable que des eaux usées, sous l'impulsion de l'Union européenne, par l'apparition de nouveaux paramètres ou simplement par un abaissement des teneurs maximales autorisées pour les paramètres existants.

Le secteur devra donc continuer à investir massivement dans ses infrastructures pour renouveler et mettre à niveau l'existant.

Mais avant cela, il faut que la Wallonie **finalise ses investissements prioritaires**, à savoir la sécurisation de l'approvisionnement de toutes les zones de Wallonie et l'assainissement des zones rurales.

Et ceci doit se faire dans un contexte où **le prix de l'eau ne peut plus augmenter** comme précédemment, en **maintenant un trajectoire de désendettement du secteur, en étant plus attentif à la précarité hydrique**, et alors même que **la baisse des consommations d'eau**, et donc des recettes monétaires du secteur, est promue à différents niveaux.

Les défis sont donc importants et AQUAWAL continuera à défendre l'intérêt de ses associés et de proposer des mesures qui permettront de relever ces enjeux à l'avenir.



RAPPORT FINANCIER

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2017 (en € arrondis).

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

Le bénéfice de l'exercice 2017 est de 66.825 € pour un bénéfice de 58.934 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 677.391 €. Il était de 776.648 € en 2016.

Les charges financières sont de 846 € en 2017, pour 273 € en 2016.

Les produits de l'exercice 2017 atteignent 745.061 €. Ils étaient de 835.854 € en 2016.

La situation des fonds propres est de 3.130.435 € à comparer au montant de 3.111.307 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2016 et 2017.

Variation de l'actif 2017-2016

Des investissements pour un montant de 19.303 € ont été réalisés en 2017.

Un acompte de 9.675 € a été payé dans le cadre du développement de capsules vidéo qui seront finalisées et exploitées à partir de l'exercice 2018.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE ainsi qu'une caution de 181 € pour le secrétariat social et une caution bancaire de 50 €.

Les créances commerciales pour un montant de 3.000 € représentent un subside à recevoir du Service public de Wallonie.

Les autres créances, pour un montant de 45.954 €, représentent le montant de TVA à récupérer pour 1.230 €, des pré-comptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers (469 €), l'ONSS payée d'avance (9.090 €)

et un subside à recevoir Passeport « Eau-Habitation » de 35.000 € ainsi que 165 € de créances diverses (GSM et vi-danges).

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 805.404 € dont 395.856 € en compte épargne, 102.247 € en dépôts à termes, 307.197 € en compte courant et 104 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 31.617 € :

- Charges à reporter 31.334 € qui se répartissent principalement entre des charges salariales relatives à l'année 2018 pour 8.537 €, le Salon des mandataires pour 21.077 € et diverses charges pour 1.720 €.
- Des produits acquis pour 283 €.

Variation du passif 2017-2016

Les capitaux propres s'élèvent à 3.130.435 € en progression de 19.128 € après l'augmentation de capital pour un montant de 12.303 € et affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.648.981 €, la réserve légale pour 75.550 €, les réserves disponibles pour 314.049 € et le bénéfice reporté pour 91.855 €. L'augmentation de capital a été souscrite à concurrence de 10 actions entièrement libérées par la SWDE pour 5 actions et la CILE pour 5 actions.

Le montant des dettes est de 147.311 €. Elles se répartissent principalement en 44.376 € de dettes commerciales, 42.935 € de provision pour le pécule de vacances, 42.000 € de dividendes nets et 18.000 € de précompte.

Le compte de régularisation de 10.024 € représente principalement des produits à reporter pour le Passeport « Eau-Habitation ».

Variation du compte de résultats 2017-2016

Les produits d'exploitation s'élèvent à 625.514 € et se répartissent en 435.090 € de facturations de prestations de service, de 33.333 € dans le cadre du dossier Powalco, des recettes Passeport « Eau-Habitation » pour 56.228 €, des actions avec les associés pour 89.291 € et de recettes diverses pour 11.572 €.

Les produits financiers de 119.547 € représentent 118.989 € de dividendes perçus sur la participation SPGE et 558 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 677.391 € se répartit principalement comme suit :

- Les charges dans le cadre du dossier Powalco pour 33.333 € et 92.108 € de charges pour le Salon des mandataires.
- Services et biens divers pour un montant de 197.446 €. Les principales dépenses sont des cotisations pour 32.833 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 42.500 €, 35.854 € de charges locatives, 13.485 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 14.251 € d'honoraires, 10.967 € pour les assurances, 6.251 € de charges locatives en matériel et 6.265 € en logiciel et maintenance informatique.
- Les charges salariales sont de 348.635 €.
- Les amortissements sont de 5.733 €.
- Autres charges pour 136 €.

En Euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, le bénéfice de l'exercice

est de 66.824,51 € qui additionné au résultat reporté de l'exercice précédent de 88.371.92 €, laisse un compte de report à nouveau à affecter de 155.196,43 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 3.341,23 € à la réserve légale.
- 91.855,20 € au bénéfice reporté.
- 60.000,00 € à la rémunération du capital.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Néant.

Namur, le 15 mai 2018

Eric SMIT
Président

BILAN

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Actifs immobilisés	2.401.795,67	2.388.175,49	Capitaux propres	3.130.434,65	3.111.306,94
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT			I. CAPITAL		
	0,00	0,00	A. Capital souscrit	6.248.981,27	6.236.678,07
	0,00	0,00	B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2.648.981,27	2.636.678,07
Installations, machines et outillage	0,00	0,00	IV. RESERVES		
Mobilier et matériel roulant	21.787,10	8.216,92	A. Réserve légale	75.549,87	72.208,64
	21.787,10	8.216,92	B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES			D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84		389.598,18	386.256,95
Caution versée en numéraire	230,73	180,73	V. BENEFICE - PERTE		
	2.380.008,57	2.379.958,57	Bénéfice reporté	91.855,20	88.371,92
Actifs circulants	885.974,71	920.118,06	Perte reportée	0,00	0,00
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS				91.855,20	88.371,92
Créances commerciales	3.000,00	126.388,94	VII. PROVISIONS		
Autres créances	45.953,61	131.809,69	Autres risques et charges	0,00	0,00
	48.953,61	258.198,63		0,00	0,00
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE			Dettes	147.311,31	131.387,65
Autres placements	102.247,10	102.140,00	IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
IX. VALEURS DISPONIBLES			Dettes commerciales	44.375,82	26.405,23
Banques	703.052,51	541.746,39	Acomptes reçus	0,00	0,00
Caisse	103,89	183,68	Dettes fiscales, salariales et sociales	60.935,49	62.982,42
	703.156,40	541.930,07	Dividente à distribuer	42.000,00	42.000,00
X. COMPTES DE REGULARISATION				147.311,31	131.387,65
	31.617,60	17.849,36	X. COMPTES DE REGULARISATION	10.024,42	65.598,96
TOTAL DE L'ACTIF	3.287.770,38	3.308.293,55	TOTAL DU PASSIF	3.287.770,38	3.308.293,55

COMPTE DE RÉSULTATS

	31/12/2017	31/12/2016
I. VENTES ET PRESTATIONS	625.514,49	715.589,39
Chiffres d'affaires	565.026,51	704.237,57
Autres produits d'exploitations	60.487,98	11.351,82
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	677.390,69	776.647,72
Services et biens divers	322.886,35	441.705,79
Rémunérations, charges sociales et pensions	348.635,06	328.596,77
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.733,28	6.180,26
Autres charges d'exploitation	136,00	164,90
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-51.876,20	-61.058,33
IV. PRODUITS FINANCIERS	119.546,82	120.264,81
Produits des immobilisations financières	118.988,89	118.988,89
Produits des actifs circulants	557,93	1.275,92
V. CHARGES FINANCIERES	846,11	272,57
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	846,11	272,57
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	66.824,51	58.933,91
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	155.196,43	151.318,62
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0,00	0,00
Bénéfice à affecter	155.196,43	151.318,62
Dotations à la réserve légale	3.341,23	2.946,70
Bénéfice à reporter	91.855,20	88.371,92
Rémunération du capital	60.000,00	60.000,00
	155.196,43	151.318,62

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2017 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. AQUAWAL Siège social Rue Félix Wodon, 21, 5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société anonyme AQUAWAL (« la société »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.287.770 € (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de 66.825 € (arrondi).

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de compte annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exi-

gences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels de la société anonyme AQUAWAL donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et régle-

mentaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Namur, le 15 mai 2018

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises



S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Editeur responsable
Eric SMIT
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

**Conception, illustrations
et réalisation**
créacom (Jean-Claude Massart)

Photographies
Jean-Louis Wertz

Impression
Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé sur du
papier respectueux de l'environnement.

LES MEMBRES D'AQUAWAL

**AQUAWAL regroupe 26 sociétés et
communes réparties sur l'ensemble
du territoire de la Wallonie.**

SECTEUR DE LA PRODUCTION- DISTRIBUTION D'EAU

au 01/01/2018



AIEC
Association Intercommunale des Eaux
du Condroz
www.eauxducondroz.be



AIEM
Association Intercommunale des Eaux
de la Mollignée
www.aiem.be



CIESAC
Compagnie Intercommunale des Eaux
de la Source de Les Avins - Groupe Clavier



CILE
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
www.cile.be



IDEA
Intercommunale de Développement
Economique et d'Aménagement du Cœur du
Hainaut
www.idea.be



IDEN
Intercommunale de Distribution
d'eau de Nandrin-Tinlot et environs
www.iden-eau.be



in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be



INASEP
Intercommunale Namuroise de
Services Publics
www.inasep.be



Régie des Eaux de Chimay
www.ville-de-chimay.be



**Régie des Eaux de Saint-Vith
(Stadtwerke St-Vith)**
www.st.vith.be



**Service Communal des Eaux
de Burg-Reuland**
www.burg-reuland.be



**Service Communal des Eaux
de La Calamine**
www.kelmis.be/fr



**Service Communal des Eaux
de Libramont-Chevigny**
www.libramontchevigny.be



**Service Communal des Eaux
de Limbourg**
www.ville-limbourg.be



**Service Communal des Eaux
de Tellin**
www.tellin.be



**Service Communal des Eaux
de Rochefort**
www.rochefort.be



**Service Communal des Eaux
de Theux**
www.theux.be



**Service Communal des Eaux
de Trois-Ponts**
www.troisponts.be



**Service Communal des Eaux
de Waimes**
www.waimes.be



SWDE
La société wallonne des eaux
www.swde.be



VIVAQUA
www.vivaqua.be

SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



AIDE
Association Intercommunale
pour le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de Liège
www.aide.be



AIVE
Association Intercommunale
pour la Protection et la Valorisation
de l'Environnement
www.aive.be



in BW
Intercommunale in BW
www.inbw.be



IDEA
Intercommunale de Développement Economique
et d'Aménagement du Cœur du Hainaut
www.idea.be



IGRETEC
Intercommunale pour la Gestion et
la Réalisation d'Etudes Techniques
et Economiques
www.igretec.com



INASEP
Intercommunale Namuroise de Services Publics
www.inasep.be

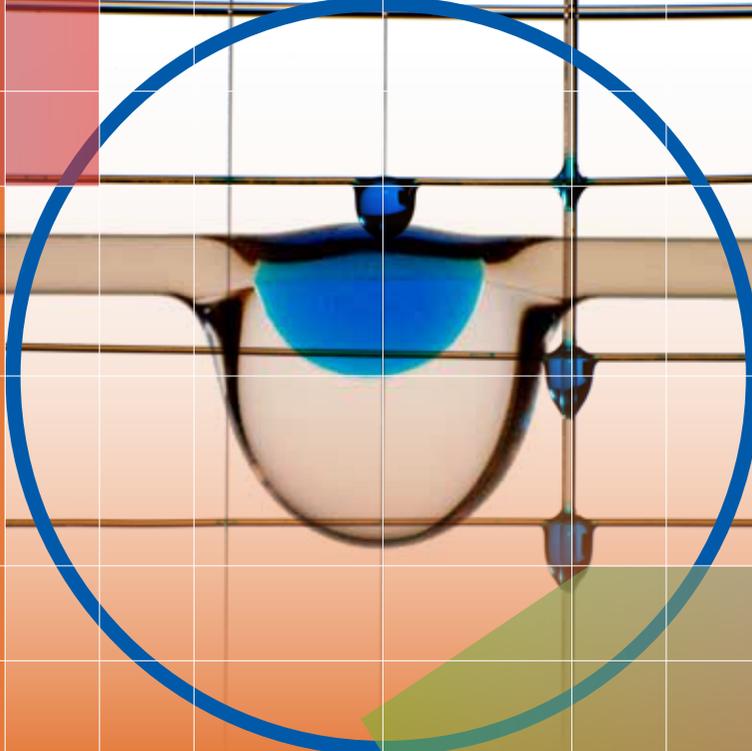
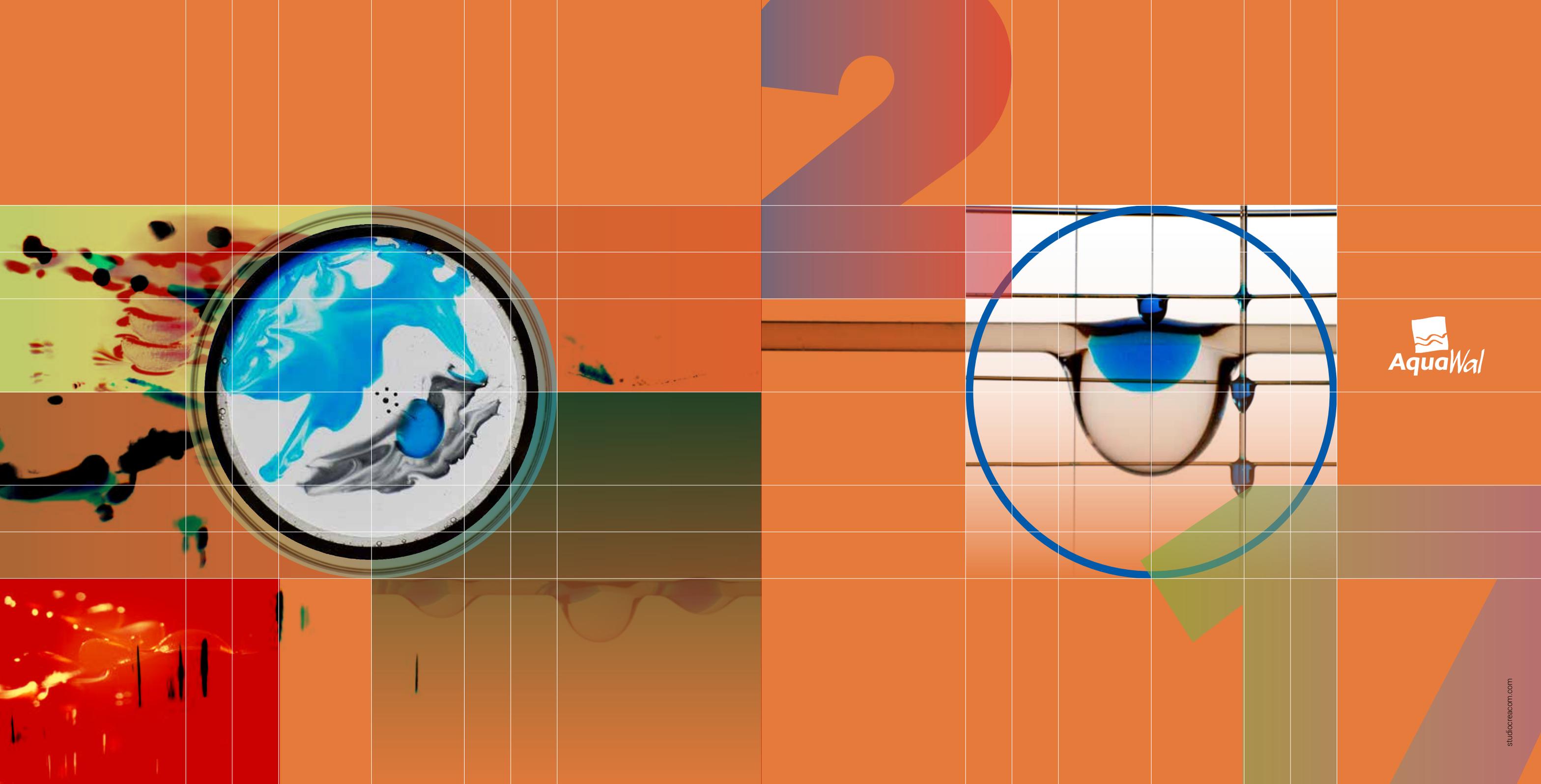


IPALLE
Intercommunale de gestion de l'environnement
de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut
www.ipalle.be

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES



SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
www.spge.be




AquaWal